



Section SUPPer Thales AVS Toulouse, février 2020

Nouveaux minis !

Syndicats et patronat de la branche de la métallurgie ont négocié de nouveaux minima conventionnels pour les **ingénieurs et cadres** (accord du 5 février 2020). Par ailleurs, Thales garantit « aucune rémunération inférieure aux minima conventionnels majorés de 5% ». Ce qui donne :

Indice	Sal min conv +5%
100	39 677 €
108	42 852 €
114	45 233 €
120	47 613 €
125	49 597 €
130	51 581 €
135	53 565 €
180	63 179 €
240	84 238 €

SUPPer revendique l'application immédiate de ces minima (dès la paie de février et avant politique salariale)